



## Collectif citoyen du Pays Salonais

### Engagement de Réunir Pélissanne

| <i>Commune</i> | <i>Liste</i>      | <i>Signature de la tête de liste</i> |
|----------------|-------------------|--------------------------------------|
| PELISSANE      | Réunir Pélissanne | M. Brice Le Roux                     |

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il s'appuie sur 3 principes transversaux.

**Principe A** : Sensibilisation et formation à la transition :

**Principe B** : Co-construction des politiques locales :

**Principe C** : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale :

**En signant le Pacte pour la Transition :**

Réunir Pélissanne s'est engagée à **respecter les 3 principes** transversaux et à mettre en œuvre les **17 mesures** décrites ci-après.

L'ensemble des mesures et les niveaux d'engagement sont listés dans les pages suivantes.

Le collectif « Pacte pour la Transition en pays Salonais » s'assurera de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements.

## **#1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).**

Niveau d'engagement: Niveau 3

**1 : Adopter un schéma de commande publique responsable** (il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités territoriales (communes, départements, etc.) dont le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée)

**2 : Organiser régulièrement des actions de communication et de formation sur l'achat public responsable**, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.

**3 : Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique**, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

---

## **#4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général**

Niveau d'engagement: Niveau 1

**1 : Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.**

2 : Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifiques basée sur un système libre.

3 : Développer ou soutenir le développement au niveau de la commune par une ou plusieurs structures locales d'un hébergeur libre et décentralisé, pour permettre aux habitant-es et acteurs de la commune d'héberger leurs données ou d'utiliser certains services en ligne. Mettre en place une politique de la contribution : publier sous licence libre, participer au financement d'un projet libre dont d'autres collectivités pourront profiter, mutualiser le développement de logiciels libres utiles aux collectivités, et permettre et encourager les contributions sur le temps salarié.

## **#5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.**

Niveau d'engagement: Niveau 3

- 1 : **Faire du lien entre producteurs et consommateurs** (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.
  - 2 : **Appuyer la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux** (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...).
  - 3 : **Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial** prenant en compte la résilience alimentaire.
- 

## **#6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.**

Niveau d'engagement: Niveau 3

- **1 : Sécuriser l'existant : geler la constructibilité** des espaces verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel.
  - **2 : Gérer l'existant : constituer une stratégie foncière territoriale** en associant Safer, Établissement Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen·nes afin d'initier un observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités.
  - **3 : Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.**
- 

## **#7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective**

Niveau d'engagement: Niveau 1

- 1 : **Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne.**
- 2 : Au moins 75% de bio et (local et/ou équitable) et 2 repas végétariens par semaine.
- 3 : Au moins 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.

---

## **#8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.**

Niveau d'engagement: Niveau 2

**1 : Protéger l'existant :** Inscire dans les documents d'urbanisme un objectif zéro-artificialisation, et faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit.

**2 Remettre de la nature en ville.** Voir déclinaison ci-dessous

---

## **#12. Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.**

Niveau d'engagement: Niveau 1

**1 : Créer ou renforcer** une structure ou un service d'information et d'accompagnement des ménages et des professionnels à la **rénovation énergétique**. Mettre en place les compétences qui permettent que la structure soit en capacité d'accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique vers le conseil et les aides disponibles.

**2 :** Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de diviser celle-ci par 2 durant le mandat.

**3 : Rénover en haute performance 10% des logements anciens du territoire** d'ici la fin du mandat et promulguer un arrêté d'interdiction de location des passoires énergétiques.

---

## **#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.**

Niveau d'engagement: Niveau 1

**1 : Définir un plan d'optimisation des transports en commun** (augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire) et augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

**2: Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre**, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

**3 :** Définir un **plan de renforcement des transports en commun pour** doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et **doubler le budget transports en commun** par habitant·e sur la même période.

---

## **#15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.**

Niveau d'engagement: **Niveau 3**

1 : Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune (zone 30, zone de rencontre), généraliser les doubles sens cyclables et les « cédez le passage cycliste au feu », et installer un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...).

2 : Mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective, et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants (bandes larges ou mieux, pistes)

### **3. Rendre cyclable tout le bassin :**

- Modérer partout la vitesse et le trafic automobile ;
  - Définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée.
  - Garantir un montant minimal dédié au développement au vélo de 25€ par habitant·e par an sur le mandat.
- 

## **#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

Niveau d'engagement: **Niveau 2**

1 : Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

**2 : Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant·es. Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.**

3 : Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitant·es

---

## **#20. Développer les habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.**

Niveau d'engagement: Niveau 1

1 : Utiliser la connaissance du territoire pour mettre en relation les personnes qui portent des **projets d'oasis ou d'habitat participatif** et des propriétaires souhaitant vendre des terrains. Rencontrer des maires qui ont mené l'aventure pour **partager les bonnes pratiques**, voir les effets positifs et imaginer une transposition dans sa propre commune. Monter un groupe de travail mixte entre élu·es et citoyen·nes autour de la question pour explorer les pistes à mettre en œuvre.

2: **Soutenir les associations locales** accompagnant les écolieux en mettant espaces et subventions à disposition. Proposer son soutien aux porteur·ses de projets auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'État, banques...).

3: **Réserver du foncier ; créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'oasis et d'habitats participatifs ou lancer un Appel à Projet dédié.** En zone rurale, faire des appels à projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères de soutenabilité écologique et sociale.

## **#24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous**

Niveau d'engagement: Niveau 1

### **1 : Respecter la dimension sociale de toute politique de logement**

- *Offre de logement et coût du logement* : strict respect de la loi SRU (20 ou 25% de logements sociaux selon le nombre d'habitant·es), en construisant les nouveaux logements de manière non ségréguée (intégrés dans des immeubles ou quartiers à loyer marché, et bien insérés dans les réseaux de transports en commun).
- *Prévention* : Intégrer progressivement la demande sociale dans l'organisation des politiques locales de l'habitat en adaptant la réponse aux contextes locaux (zones tendues...) en mettant en place des dispositifs d'observation des logements (accès, maintien, indignité...) et d'évaluation des besoins des populations
- Dans les petites communes, soutenir localement la création et le développement d'associations d'aide

### **2 : Mettre en place un programme local de l'habitat pour favoriser le développement de logements abordables et décents pour tou·tes**

- *Offre de logements* : Diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté (utiliser comme levier, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties ou l'intermédiation locative).
- *Ville équitable* : Assurer des logements sûrs pour tou·tes en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne
- *Prévention de l'exclusion par le logement* : Les conditions de logement indignes peuvent être source d'isolement social. Lutter contre l'habitat indigne pour assurer des logements sûrs pour tou·tes, en assurant son rôle de police des immeubles menaçant ruine, des ERP à usage d'hébergement, des équipements communs des immeubles collectifs.

3 : Développer des solutions de logement pérennes et d'amélioration des lieux de vie.

## **#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous**

**Niveau d'engagement: Niveau 3**

1 : Rendre accessible les services numériques au plus grand nombre.

2 : Favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale.

**3 : Faire de la commune un lieu de médiation numérique** où chacun-e pourra être accompagné dans la transition numérique.

---

## **#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.**

**Niveau d'engagement: Niveau 2**

**1 : Renforcer l'existant :**

- Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant-es.
- Organiser des sessions de formations collectives élu-es-agent-es-habitant-es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue.
- Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision).

**2 : Développer la co-construction des politiques locales :**

- Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.
- 

## **#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.**

**Niveau d'engagement: Niveau Unique**

**Proposition avec un niveau unique :** Créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto-saisir.

---

## **#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste**

Niveau d'engagement: Niveau 3

- **1 :** Création d'un **Comité Local pour la Vie Associative (CLVA)**
  - **2 :** Co-production d'une **Charte des Engagements Réciproques**, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagées dans la réalisation de cet espace collectif de travail.
  - **3 :** **Affectation de moyens financiers de manière ouverte et transparente** par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte
- 

## **#31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant·es.**

Niveau d'engagement: Niveau 2

**1 :** Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources.

**2 :** Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté.

**3 :** Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur son territoire (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt).

---